

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale  
Pôle projets

Nos réf : 2018-6280\_RB\_LE

Contact : [ralph.bernard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ralph.bernard@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 05 56 24 88 44

Secrétariat	JCLB	JCC	COMPTA
S	COURRIER ARRIVÉ LE		ENS
COL	23 AVR. 2018		G
L	DEM		E
I	PONT	MAD	MOB
N	PAF	FONCIER	SAF

Bordeaux, le 17 avril 2018.

*Handwritten signature*

**Objet :** Examen au cas par cas – article R. 122-3 du Code de l'environnement  
Dossier n° 2018-6280

Monsieur le Président,

Vous avez saisi les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour réaliser l'examen au cas par cas relatif au dossier suivant :

« Aménagement du pont de pierre à Marans (17) ».

L'examen de votre demande a conclu que le projet **n'est pas soumis à étude d'impact**.

L'arrêté préfectoral relatif à votre demande (cf. pièce jointe) est consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Cette décision ne préjuge en rien de la nature des décisions d'autorisation qui seront prises au terme de l'instruction des différentes procédures auxquelles votre projet est soumis.

Toute correspondance afférente à ce dossier peut être transmise à la DREAL par voie électronique ou postale aux adresses suivantes :

- [pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr),
- DREAL Nouvelle-Aquitaine - Mission Évaluation Environnementale  
Cité Administrative, Rue Jules Ferry, 33 090 BORDEAUX Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

*Signature*  
Pour le Chef de la Mission  
Évaluation Environnementale  
L'adjointe au Chef de la MEE

Michaële LE SAOUT

**Monsieur Dominique BUSSEREAU**  
Département de la Charente-Maritime  
85 boulevard de la République  
17 076 LA ROCHELLE

Copie : DDTM 17